

PLANNING 2023 / 2024 :

Cochez les cours choisis soit en DÉBUTANT soit en INTER / Les professeurs se réservent le droit de vous orienter au niveau adapté

COURS	JOUR / HORAIRE	LIEU	PROFESSEURS	CHOIX* *cocher	TARIFS	TOTAL
SALSA 1 Débutant	Mardi 19H30 / 21H	Salle du 20 ^{ème} Siècle	Cédric & Paula 30 cours de 1h30	<input type="checkbox"/>	190 €	
SALSA 2 Intermédiaire	Jeudi 20h30 / 21h30	Dojo Cabessut	Adil & Elo 30 cours de 1h	<input type="checkbox"/>	165 €	
KIZOMBA 1 Débutant	Mercredi 19H30 / 20H30	Dojo Cabessut	Dywenn 30 cours de 1h	<input type="checkbox"/>	165 €	
KIZOMBA 2 Intermédiaire	Mercredi 20h30 / 21h30	Dojo Cabessut	Dywenn 30 cours de 1h	<input type="checkbox"/>	165 €	
BACHATA 1 Débutant	Jeudi 19h30 / 20h30	Dojo Cabessut	Adil & Elo 30 cours de 1h	<input type="checkbox"/>	165 €	
BACHATA 2 Intermédiaire	Jeudi 21h30 / 22h30	Dojo Cabessut	Adil & Elo 30 cours de 1h	<input type="checkbox"/>	165 €	
Frais Supplémentaires :						
Carte adhérent obligatoire (assurance / saufs étudiants)				<input type="checkbox"/>	20 €	20€
TOTAL AVANT RÉDUCTION					 €
Réductions à prendre en compte :						
Inscription à 2 cours				<input type="checkbox"/>	- 10 € / cours	
Inscription à 3 cours				<input type="checkbox"/>	- 35 € / cours	
TOTAL A REGLER					 €

Adhérent / DANSEUR(SE) :

NOM/PRÉNOM
NE(E) LE
TÉLÉPHONE
E-MAIL
PSEUDO FACEBOOK ET/OU INSTAGRAM

*Merci de remplir ce formulaire de façon lisible afin que nous puissions vous prévenir de possibles changements d'horaires, auberge espagnole, soirées etc. Vous pouvez nous envoyer un courriel avec vos noms/prénoms afin d'être ajoutés à notre liste de diffusion.

- Je reconnais ne pas avoir de contre-indication médicale pour pratiquer les cours de danse.
- Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur (ci-après) et à le respecter.
- J'autorise la diffusion éventuelle de photos et de vidéos prises par l'association SIEMPRE SALSA.

LU et APPROUVÉ

SIGNATURE :

GARDEZ LE LIEN

- ♥ Notre e-mail : siempresalsa46@gmail.com
- ♥ Notre site internet : www.siempre-salsa.com
- ♥ Notre page Facebook : [Siempre Salsa Cahors](#)
- ♥ Notre compte Instagram : [siempresalsacahors](#)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION SIEMPRE SALSA

ADHÉSION

- **Article 1** : L'adhésion est complète après avoir fourni : **bulletin d'inscription complet** + **certificat médical** + **paiement**.
- **Article 2** : Toute personne ayant payé son adhésion adhère au présent règlement. Les mineurs de moins de 14 ans ne sont pas acceptés pour pratiquer les danses latines. Les mineurs de plus de 14 ans sont acceptés à condition d'être accompagnés durant les entraînements d'un parent ou d'un adulte référent qui pratique l'activité SIEMPRE SALSA.
- **Article 3** : L'adhésion est individuelle et **valable pour l'année complète**. Son montant est payable lors de l'inscription.
- **Article 4** : L'inscription doit se faire **au cours de son niveau**, les professeurs peuvent vous orienter dans votre intérêt. **Nous n'accepterons ni inters aux cours débutants, ni débutants aux cours inters** afin de préserver la cohérence et le niveau.

PAIEMENTS

- **Article 1** : Le paiement est effectué à l'inscription, de préférence par chèque à l'ordre de l'association SIEMPRE SALSA. **Les chèques vacances et les coupons sports sont acceptés**.
- **Article 2** : Le paiement par mois est possible en faisant à l'avance plusieurs chèques (maximum 10 chèques) encaissables au mois.
- **Article 3** : En cas d'inscription en cours de période, le montant de la cotisation reste le même que pour une saison complète.
- **Article 4** : Si l'adhérent arrête l'activité en cours d'année, l'Association SIEMPRE SALSA ne fera **aucun remboursement**, sauf sur présentation d'un certificat médical spécifiant une incapacité définitive à la pratique de l'activité.

ACTIVITÉS

- **Article 1** : Les activités proposées par l'association SIEMPRE SALSA sont réservées uniquement aux adhérents de l'association qui sont à jour de leur cotisation.
- **Article 2** : L'association SIEMPRE SALSA se réserve le droit de procéder à des modifications de planning, c'est-à-dire de modifier un horaire ou une date. En cas d'absence de l'organisateur, les participants sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation et des modalités de récupération durant la saison.
- **Article 3** : En cas d'absence du fait de l'adhérent, les entraînements ne sont ni récupérables ni remboursables.
- **Article 4** : Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les personnes ainsi que les enfants qui ne sont pas adhérents à l'Association ne sont pas autorisés à être présents dans les locaux servant aux activités de l'association durant les séances.
- **Article 5** : Il est interdit même exceptionnellement de faire participer une personne ou un enfant aux entraînements s'il n'est pas adhérent.
- **Article 6** : L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur des locaux servant aux activités de l'association. L'association SIEMPRE SALSA a souscrit une responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités.
- **Article 7** : L'adhérent doit s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie et communiquer les justificatifs prévus par la réglementation et demandés par l'association pour la gestion de son inscription (**certificat médical**).
- **Article 8** : Il est possible d'effectuer deux entraînements d'essai avant l'inscription définitive. L'entraînement d'essai est gratuit.
- **Article 9** : Le bureau fera appel à des personnes « ressources » pour assurer la parité des cours.

DROIT À L'IMAGE DES ADHÉRENTS

- **Article 1** : L'association SIEMPRE SALSA peut utiliser l'image des adhérents individuelle ou en groupe, telle que la photographie dans le cadre des entraînements de danse, des stages et toutes autres manifestations associées. Cette autorisation est donnée dans le cadre de la réalisation de documents sur tout support (notamment photos, affiches, film, technique, site internet), en tout format, par tous modes et procédés d'exploitation, intégralement ou partiellement au titre de la promotion des activités de l'association SIEMPRE SALSA. Cette autorisation est donnée à titre gratuit.
- **Article 2** : Cette autorisation est soumise à l'approbation des adhérents lors de l'inscription et de l'adhésion à l'association SIEMPRE SALSA.